

Les programmes sociaux changent souvent avec le temps, en fonction de conceptions nouvelles de leurs objectifs légitimes, des besoins et des ressources. De tels changements peuvent modifier ou parfois dénaturer les buts originaux, sans même que le public ou les bénéficiaires du programme en aient connaissance. Certains programmes sociaux demeurent en vigueur longtemps après qu'on ait oublié pourquoi on les avait promulgués, ou ils visent des objectifs qu'une partie importante de la population n'appuie pas.

Les programmes fédéraux de prestations pour enfants semblent se conformer largement à ce dernier énoncé. Néanmoins, nous tenterons de voir, pour chaque programme, l'effet des récents changements sur le(s) objectif(s) visé(s), ainsi que leurs répercussions sur le régime global de prestations pour enfants.

Les allocations familiales

Le régime d'allocations familiales fut adopté par le Parlement en 1944; les allocations furent versées pour la première fois au printemps 1945. Il s'agissait du premier programme universel de sécurité sociale au Canada, ainsi que la plus importante dépense de nature sociale de l'époque, son coût dépassant celui de tous les autres programmes sociaux mis en place par l'État.

Le gouvernement fédéral était motivé, en partie, par des considérations politiques immédiates, les allocations familiales pouvant potentiellement lui livrer le vote des parents et lui permettre de repousser les demandes d'abolition des contrôles sur les salaires établis durant la guerre. Cependant, les objectifs déclarés du programme étaient de reconnaître la contribution de tous les parents à la société, d'accorder un revenu d'appoint aux familles élevant des enfants et de prévenir une récession d'après-guerre en versant à chaque mois aux mères canadiennes, de l'argent qu'elles dépenseraient, stimulant ainsi l'économie.

Ce motif de stimulation économique des allocations familiales est rarement évoqué de nos jours. L'objectif initial de lutte contre la pauvreté s'est aussi noyé quelque part débats visant à déterminer si toutes les familles -y compris les familles aisées-devraient bénéficier des allocations. Les instigateurs du régime avait pourtant prévu que ce programme jouerait un rôle important dans la lutte contre la pauvreté puisqu'il fournirait un revenu d'appoint à la famille moyenne et qu'il pourvoirait aux besoins matériels de base des enfants. À l'époque, les revenus étaient beaucoup plus bas que maintenant : plus de la moitié des travailleurs canadiens ne gagnaient pas assez d'argent pour répondre aux besoins alimentaires fondamentaux de leur famille. Les allocations familiales devaient aider à combler l'écart entre les revenus et les besoins financiers de la famille moyenne.

La justification la plus controversée des allocations familiales est peut-être celle qu'on invoque le plus souvent pour défendre l'universalité du programme: la reconnaissance de la contribution que tous les parents, sans égard à leur revenu, apportent à la société en élevant leurs enfants. On pourrait réaliser cet objectif, mais tout en veillant à ce que la société reconnaisse la contribution des familles à l'aise autrement que par des paiements de transfert, car cet argent pourrait mieux servir les familles démunies. Au risque de passer pour frondeur, on pourrait imaginer que les concepteurs du programme auraient très bien pu restreindre le programme aux familles à revenu faible et moyen, et décerner aux parents aisés, un certificat de reconnaissance parentale à chaque naissance.